



Projet « AGRO-ZEIN : contribuer à la souveraineté alimentaire dans la zone péri-urbaine de Boghé, wilaya de Brakna, Mauritanie. »

Termes de références :

Lot n°2

Activité R1.A3 : Perforation et équipement tuyauterie pour 4 forages pour des exploitations agricoles dans la zone péri-urbaine de la Commune de Boghé

1. Contexte

:

La commune de Boghé, située au sud de la Mauritanie, dispose d'un fort potentiel agro-pastoral lié à la présence de zones irrigables et à la demande croissante en produits agricoles dans les centres urbains environnants. Toutefois, la zone péri-urbaine de Boghé fait face à des contraintes hydriques importantes, marquées par une irrégularité des pluies, une pression sur les points d'eau existants, et une insuffisance d'infrastructures hydrauliques adaptées aux besoins des exploitations agricoles locales.

Dans ce contexte, le projet AGRO-ZEIN financé par l'Agence de Coopération Internationale pour le Développement et cofinancé par le Gouvernement de la Rioja et mis en œuvre par ActionAid et son partenaire local l'ONG AMAD a été conçu pour promouvoir une agriculture durable, résiliente et productive au profit des producteurs de la zone. L'un des volets essentiels du projet concerne l'amélioration de l'accès à l'eau d'irrigation, condition indispensable pour le développement de cultures maraîchères et de diversification agroécologique. Pour atteindre cet objectif, le projet prévoit la réalisation et l'équipement de (4) forages dans la zone péri-urbaine, au profit de groupements d'agriculteurs ciblés.

Ainsi, l'élaboration de ces présents Termes de Référence (TDR) vise à définir les spécifications techniques, le cadre d'exécution, les obligations de l'entreprise de forage et les résultats attendus pour garantir la réalisation d'ouvrages hydrauliques fiables, durables et conformes aux standards requis. Ce dispositif contribuera de manière significative à la réussite des objectifs du projet AGRO-ZEIN et au développement socio-économique de la commune de Boghé.

2. Objet de la prestation :

La prestation porte sur la réalisation complète de (4) forages destinés à l'irrigation agricole dans le cadre du projet AGRO-ZEIN. Les forages seront exécutés dans les exploitations agricoles des villages bénéficiaires suivants situés dans la zone péri-urbaine de la Commune de Boghé :

- Coopérative de Dagheved
- Coopérative de Ganki
- *Exploit. F Belel Djiby de Thialgou*
- Coopérative de Sardongou

3. Tâches du prestataire

Le prestataire sélectionné sera responsable de l'ensemble des activités nécessaires à la réalisation des (4) forages d'eau et à l'installation complète de leur tuyauterie, conformément aux normes techniques en vigueur et aux exigences du projet, détaillées dans le CPT des travaux demandés.

4. Documents attendus lors de l'exécution :

Pour chaque forage :

- PV d'implantation et démarrage ;
- PV de tubage et crépinage ;
- PV de graviérage et cimentation ;
- PV de développement ;
- PV d'essais de pompage ;
- PV de mise en service et réception provisoire.
- PV de réception définitive

5. Période et durée de la prestation :

La prestation est d'une durée de 2 mois à compter de la date de signature du contrat.

6. Qualifications générales et expérience requises

- Entreprise ou structure spécialisée dans la perforation des forages
- Basée dans la zone de Boghé, ou disponible pour se déplacer et réaliser des travaux d'une longue durée dans la zone.
- Connaissances de la problématique agricole et spécifiquement l'irrigation au Brakna, et notamment dans la zone de Boghé.
- Connaissances des langues locales, notamment le poular et le hassanya.

7. Soumission des candidatures

Les prestataires ou les entreprises intéressées doivent soumettre les documents suivants à l'adresse recrutementa2023@gmail.com, elam@actionaid.org et mmohamedou@actionaid.org indiquant comme sujet du courriel « Offre R1.A3 : Réalisation de perforation de forage » :

- Dossier de l'entreprise et les documents du personnel exécutant.
- Certificats d'expériences antérieures similaires
- Copie du registre de commerce de l'entreprise
- Numéro d'identification fiscale (NIF) de l'entreprise avec une attestation de régularité fiscale
- Planning prévisionnel d'exécution et liste prévisionnelle des moyens matériels nécessaire à l'exécution des travaux
- Proposition économique – cette proposition économique doit être basée sur la perforation de 4 forages entre 55 et 85 mètres de profondeur et équipement en tuyauterie, suivant les caractéristiques décrites dans les CPT.
- La date limite de réception des offres est le 18 mars 2026 à 15h00.

8. Budget

Le montant total de l'offre économique doit inclure les honoraires, toutes les taxes et impôts, les déplacements, restauration, hébergements, matériels nécessaires durant la prestation et toutes autres dépenses de l'équipe de prestation qui surviendraient lors du déroulement de la prestation et la finalisation du contrat.

Les paiements se dérouleront comme suit :

- 50% à la validation du plan technique de la prestation par l'équipe du projet (Alianza ActionAid/AMAD) et signature du contrat.
- 40% à la validation par l'équipe du projet des travaux réalisés à la fin de la prestation.
- 10% à la réception définitive des travaux et vérification que tout le matériel est en bonnes conditions.

9. Garantie des travaux

Le prestataire s'engage à assurer une garantie des travaux pour une durée de 3 mois à compter de la date de signature du Procès-Verbal de réception provisoire.

Durant cette période :

- Toute défaillance technique liée à l'exécution devra être corrigée aux frais du prestataire.
- Les réparations devront intervenir dans un délai maximum de 7 jours après notification
- La garantie couvre les défauts d'exécution, non-conformités techniques et vices cachés imputables au prestataire.
- La retenue de garantie de 10 % sera libérée à l'issue de cette période, après constat de conformité.

Client : Projet AGROZEIN Alianza ActionAid/AMAD - À côté de la Direction Mattel, Nouakchott, Mauritanie.

Alianza-ActionAid s'engage à prévenir tout type de comportement indésirable au travail, le harcèlement sexuel, l'exploitation et l'abus d'enfants et d'adultes à risque, ainsi que toute forme de discrimination, de manque d'intégrité et/ou de malversation financière. Alianza attend de l'ensemble de son personnel, de ses bénévoles, de ses sympathisants et de ses fournisseurs qu'ils partagent cet engagement et son code de conduite, ainsi que les autres politiques connexes approuvées par l'organisation. La priorité sera donnée au recrutement de personnes partageant ces valeurs.

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES (CPT)

Le prestataire sélectionné sera responsable de l'ensemble des activités nécessaires à la **réalisation des (4) forages d'eau** et à **l'installation complète de leur tuyauterie**, conformément aux normes techniques en vigueur et aux exigences du projet. Les principales tâches sont détaillées ci-après.

1. Mobilisation du matériel et préparation des sites

Le prestataire devra :

- Mobiliser la foreuse, compresseur, pompes de développement, outils et véhicules ;
- Transporter tout le matériel vers les villages concernés ;
- Installer et sécuriser chaque site de forage (signalisation, délimitation, zone de travail) ;
- Vérifier l'accessibilité et aménager les accès si nécessaire ;
- Effectuer l'implantation exacte de chaque forage en coordination avec le maître d'ouvrage.

2. Réalisation des travaux de perforation

Les travaux comprennent :

- La perforation du puits au diamètre requis (10"–12") permettant l'installation d'un tubage de 6 pouces ;
- L'atteinte de la profondeur finale comprise entre 55 et 85 mètres, selon les conditions hydrogéologiques à chaque site ;
- Le suivi continu de la lithologie et la tenue d'un journal de forage détaillé ;
- L'identification des horizons aquifères ;
- La mise en sécurité du trou de forage pendant toute la durée des travaux.

3. Mise en place du tubage et de la colonne filtrante

Le prestataire réalisera :

- La pose du tubage Ø6" (PVC renforcé ou acier conforme aux normes) ;
- L'installation des crépines Ø6" sur les niveaux productifs identifiés ;

- La mise en place des centralisateurs ;
 - Le remplissage du massif filtrant (gravier calibré, propre et lavé) ;
 - La cimentation sanitaire de la portion supérieure pour éviter toute infiltration de surface.
-

4. Développement et nettoyage du forage

Cette étape essentielle comprend :

- Le développement du forage par air-lift, pompage ou brossage mécanique ;
 - Le nettoyage complet jusqu'à obtenir une eau claire ;
 - L'élimination des sables, fines et matériaux résiduels ;
 - La stabilisation du débit.
-

5. Réalisation des essais de pompage

Les essais comprennent :

- Un essai de pompage par paliers (step-test) ;
 - Un essai de longue durée 12 h ;
 - La mesure du niveau statique, dynamique, rabattement et récupération ;
 - La détermination du débit soutenable du forage.
-

6. Analyse de la qualité de l'eau

Le prestataire devra :

- Prélever des échantillons d'eau à la fin des essais ;
-

7. Aménagement et protection de la tête de forage

Le prestataire construira :

- Une tête de forage étanche avec bouche de visite ;
 - Une dalle bétonnée armée autour du forage ;
 - Un système de drainage local ;
-

8. Installation de la tuyauterie

Le prestataire procédera à :

- L'installation de la colonne montante (PVC pression) ;
 - La pose du clapet anti-retour, raccords, brides et accessoires ;
-

9. Mise en service

La mise en service comprend :

- Les tests de fonctionnement de la pompe et de la tuyauterie ;
 - La vérification des débits et pressions ;
 - La vérification des dispositifs de sécurité ;
-

10. Documentation et livrables finaux

Le prestataire doit fournir :

- PV de tubage, crépinage, graviérage et cimentation ;
 - Rapports d'essais de pompage ;
 - Fiche technique finale pour chaque forage (profondeur, niveaux d'eau, débit durable, HMT) ;
 - Plans de récolement (as-built) ;
 - Rapport général de fin d'exécution.
-

11. Remise en état des sites

À la fin des travaux, le prestataire devra :

- Évacuer tous les déchets, déblais, matériaux excédentaires ;
- Remettre le terrain en état ;
- Garantir la propreté et sécurité des zones d'intervention.